



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 42896

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les revendications des ambulanciers hospitaliers et de SMUR. Il se fait le relais de leur souhait de voir se créer, au niveau national, un diplôme d'ambulancier hospitalier et SMUR pour l'exercice de leur profession. Il note également leur volonté de reclassement en catégorie B active correspondant le plus à leur niveau de formation et de responsabilité. Il lui demande la position de son ministère sur ces revendications.

Texte de la réponse

Les ambulanciers des services médicalisés d'urgence et de réanimation ont été récemment invités à présenter leurs revendications aux services compétents du ministère du travail et des affaires sociales. Afin de les examiner et d'étudier les éventuelles mesures à adopter, il a été décidé de constituer un groupe de travail dont la première séance devrait se tenir au cours du mois de novembre. Le groupe de travail est composé de personnalités du ministère et des associations représentant les ambulanciers de SMUR.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42896

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4902

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6214